

Créer une Cité marchande plutôt qu'une union commerciale

01/03/18



Plus de 50 personnes ont assisté lundi à une réunion organisée pour réfléchir à la meilleure façon de dynamiser le commerce à Buxy. Philippe Attal, président de la Cité marchande qui fonctionne bien à Saint-Gengoux-le-National, est venu à cette occasion partager son expérience.

Revenant sur les unions commerciales qui n'ont pas tenu dans le temps, aussi bien à Saint-Gengoux qu'à Buxy, il a expliqué longuement, avec beaucoup de précision et d'enthousiasme, comment avait été créée et fonctionnait la Cité marchande. Elle regroupe toutes les entités qui participent à dynamiser et à rendre plus attractif leur territoire.

Créer une Cité marchande ou rejoindre celle de Saint-Gengoux ?

Pour Buxy, deux hypothèses se présentent : créer une association qui regrouperait l'ensemble des acteurs de la vie locale (commerces, artisans, viticulteurs, agriculteurs, professions libérales telles que médecins, notaires, banques, experts-comptables, etc.) au sein d'une Cité marchande représentative de la cité buxinoise, en y associant les villages aux alentours, ou bien s'intégrer à celle de Saint-Gengoux pour profiter de l'expérience acquise depuis quatre ans.

À ce jour, la Cité marchande de Saint-Gengoux compte 90 membres. Avec Buxy, elle pourrait passer à près de 150 et organiser des manifestations en rotation d'une année sur l'autre dans chaque cité, comme la foire actuelle qui a un gros succès.

Philippe Attal a répondu à de nombreuses questions pratiques venant des commerçants présents quant au coût de telles manifestations, aux moyens employés (équipement, bénévolat, etc.), aux endroits où installer ces manifestations... Quatre artisans ou commerçants buxinois ont rejoint l'association de Saint-Gengoux l'an dernier, ils ont confirmé leur grande satisfaction.